



CANADA
TERRITOIRE DU YUKON
Cour des petites créances

Décret 1995/152

Formulaire n° 11

AVIS DE MOTION

Dossier n° _____

Nota : Le singulier inclut le pluriel

Demandeur/demanderesse

Nom, adresse,
n° de téléphone

1. _____
2. _____

Défendeur/défenderesse

Nom, adresse,
n° de téléphone

1. _____
2. _____

SOYEZ AVISÉ(E) QUE :

Nom de la partie

présentera une motion à la cour en vue d'obtenir l'ordonnance suivante :

Préciser

Lors de l'audience, les documents à l'appui de la motion seront les suivants :

Préciser, et si un
affidavit est utilisé, en
annexer une copie

LA COUR entendra cette motion le _____ jour de/d' _____ 20 _____ à _____

_____ heures, ou dès que possible par la suite, à/au _____.

Adresse de la cour

SOYEZ AVISÉ(E) QUE SI VOUS NE VOUS PRÉSENTEZ PAS À L'AUDIENCE, UNE ORDONNANCE PEUT ÊTRE RENDUE EN VOTRE ABSENCE.

FAIT ce _____ jour de/d' _____ 20 _____

à _____ dans le territoire du Yukon.

} _____
SIGNATURE DE LA PARTIE, DU PROCUREUR/DE LA PROCUREURE
OU DU REPRÉSENTANT/DE LA REPRÉSENTANTE

Référence : articles 36 à 38, 78, Règlement de la Cour des petites créances